

Fiche de Données de Sécurité
Selon Règlement (CE) 1907/2006 et (UE) 453/2010

1581 Réactif de Nessler

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination:
Réactif de Nessler

Numéro d'Enregistrement REACH: Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur ou est un mélange.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.
C/Garraf 2
Polígono Pla de la Bruguera
E-08211 Castellar del Vallès
(Barcelona) Espagne
Tel. (+34) 937 489 400
e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)
Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Acute Tox. 2
Skin Corr. 1B
STOT RE 1
Aquatic Chronic 3

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

T+ Très toxique

R52
R48/24/25
R34
R28

2.2 Éléments d'étiquetage:

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Pour le texte complete des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

2.3 Autres dangers:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

3. Composition/informations sur les composants

Solution aqueuse avec composants inorganiques.

Dénomination: Réactif de Nessler

COMPOSITION:

0001: Mercure(II) Iodure *rouge

Formule: HgI₂ M.= 454,40 CAS [7774-29-0]

Numéro CE (EINECS): 231-873-8

Número d'indice CE: 080-002-00-6

Contenu: >= 5 % <= 15 %

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Acute Tox. 2
Acute Tox. 1
Acute Tox. 2
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H330 Mortel par inhalation.
H310 Mortel par contact cutané.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin.
P302+P350 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec precaution et abondamment a l'eau et au savon.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P320 Un traitement spécifique est urgent (voir sur cette étiquette).
P321 Traitement spécifique (voir sur cette etiquette).
P322 Mesures spécifiques (voir sur cette etiquette).
P330 Rincer la bouche.
P361 Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

N Dangereux pour
l'environnement
T+ Très toxique

R50/53 Très toxique pour les organismes
aquatiques, peut entraîner des effets
néfastes à long terme pour l'environnement
aquatique.

R33 Danger d'effets cumulatifs.

R26/27/28 Très toxique par inhalation, par
contact avec la peau et par ingestion.

0002: Sodium Hydroxyde en pastilles

Formule: NaOH M.= 40,00 CAS [1310-73-2]

Numéro CE (EINECS): 215-185-5

Número d'indice CE: 011-002-00-6

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX

Contenu: $\geq 7\%$ $\leq 15\%$

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Skin Corr. 1A

Met. Corr. 1

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

C Corrosif

R35 Provoque de graves brûlures.

4. Premiers secours

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. Extraire le produit avec un morceau d'ouate imprégné de polyéthylène glycol 400.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir (il existe des risque de perforation). call for medical help immediately. Ne pas neutraliser. Lavage d'estomac.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Ne sont pas connues.

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Incombustible.

5.4 Conseils aux pompiers:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Sans indications particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Accès limité, seulement autorisé à des techniciens.

Température de stockage recommandée: Température ambiante.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Contrôles de l'exposition:

Sans indications particulières.

8.2 Paramètres de contrôle:

Données non disponibles.

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre B3.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés (néoprène, PVC)

8.5 Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail. Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur le lieu de travail.

8.7 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide

Couleur: jaunâtre

Granulométrie: N/A

Odeur: Inodore.

pH: >13

Point de fusion/point de congélation: N/A

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

N/A

Point d'éclair:

N/A

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

N/A

Pression de vapeur: N/A
Densité de vapeur: N/A
Densité relative:
(20/4) 1,272 g/ml
Solubilité: dans () miscible avec de l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:
N/A
Température d'auto-inflammabilité:
N/A
Température de décomposition: N/A
Viscosité cinématique: N/A
Viscosité dynamique:
N/A

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.2 Matières incompatibles:

Ne sont pas connues.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

10.4 Stabilité chimique:

Ne sont pas connues.

11. Information toxicologique

11.1 Toxicité aiguë:

: Données non disponibles.

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Nous ne disposons pas de données à cette préparation d'effets par surdose sur l'homme. Etant donné les composants de la préparation, les caractéristiques dangereuses probables sont les suivantes: En contact avec la peau: brûlures Risque de sensibilisation réaction allergique Par contact oculaire: brûlures Par ingestion: Irritation des muqueuses de la bouche, gorge, oesophage et tractus intestinal. Risque de perforation intestinale et de l'oesophage. Les composés de mercure ont des effets toxiques sur les cellules et les protoplastes. Symptômes dus à une intoxication aiguë de (Hg): Par contact oculaire: Lésions graves Par ingestion et inhalation: Lésions des tissus (bouche, oesophage, estomac, et tractus intestinal). Gôut métallique nausées vomissements maux d'estomac troubles intestinaux Brûlures dans l'appareil digestif Oedème dans le tractus respiratoire pneumonie. Provoque altérations sanguines arythmies collapsus problèmes rénaux Effets chroniques Infections buccales, halo de mercure, risque de perte de pièces dentaires. Risque de effets sur le système nerveux central sensibilisation troubles de la vision hallucinations étourdissement D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

- Test EC50 (mg/l):

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) (Hg) 0,046 mg/l

Classification : Ext. tox.
Algues (Sc. quadricauda) (Hg) 0,07 mg/l

Classification : Ext. tox.
Algues (M. aeruginosa) (Hg) 0,005 mg/l

Classification : Ext. tox.
Poissons (Salmonidés) (Hg) 0,05 mg/l

Classification : Ext. tox.
Poissons (P. promelas) (Hg) 0,19 mg/l

Classification : Ext. tox.
Poissons (Leuciscus Idus) (Hg) 0,013 mg/l

Classification : Ext. tox.
Crustacés (Daphnia Magna) (KI) 2,7 mg/l

Protozoaires (E. sulcatum) (KI) 40 mg/l

- Milieu récepteur:

Risque pour le milieu aquatique

Elevé

Risque pour le milieu terrestre Elevé

- Observations:

L'écotoxicité est due à l'ion mercure.

Ecotoxique pour organismes aquatiques et terrestres en raison de l'écart du pH. Effets aigus importants dans la zone de déversement.

Produit toxique dans n'importe quel milieu. Ecotoxicité aiguë et chronique.

12.2 Persistance et dégradabilité :

- Test:

- Classification sur dégradation biotique:

DBO5/DCO

Biodégradabilité

- Dégradation abiotique selon pH:

- Observations:

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

- Test:

- Bioaccumulation:

Risque = Elevé

- Observations:

L'ion mercure est bioaccumulable dans la chaîne trophique.

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets néfastes:

Produit fortement polluant.

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de

déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Informations relatives au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

UN 2922 Classe: 8 6.1 CONTAM. MAR Groupe d'emballage: II (E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

UN 2922 Classe: 8 6.1 CONTAM. MAR Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Corrosive liquid, toxic, n.o.s.

UN 2922 Classe: 8 6.1 CONTAM. MAR Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 855 PAX 851

15. Informations réglementaires

La substance tombe dans le champ d'application du Règlement (CE) n° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 Juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P330 Rincer la bouche.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	R52 Nocif pour les organismes aquatiques. R48/24/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion. R34 Provoque des brûlures. R28 Très toxique en cas d'ingestion.
Phrases S:	S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Version et date de révision: 5 03.07.2015

Date d'édition: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 14

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.